



# FICHE DE SUIVI

## CLASSE EXCEPTIONNELLE

### Ma Promo session 2019

Syndiqué.e       Non Syndiqué.e

NOM ----- NOM de naissance -----  
Prénom ----- Né.e le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ Tél -----

Adresse -----

E-mail -----

Affectation -----

Position de l'agent : en activité  en détachement  mis à disposition ... d'un organisme   
... d'une autre administration

#### CORPS

PE       PLyc.Clg       PLP       CPE       P. EPS       PsyEN       Agrégés

Echelon HC actuel : ----- depuis le : \_\_ / \_\_ / \_\_

⇒ Si parcours diversifié : Corps d'origine ----- Corps actuel -----

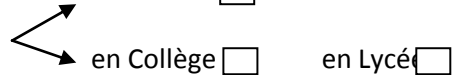
#### Etude des conditions d'inscription aux tableaux d'avancement à la Classe Exceptionnelle

❖ **Au titre du premier vivier** (justifier de 8 années de fonction accomplies dans des conditions difficiles)

. **Education Prioritaire** accomplie ... de façon continue  ... de façon discontinue

en Ecole  en Circonscription

⇒ Nombre d'année en Education Prioritaire: -----



. **Education Prioritaire** en qualité de Titulaire Remplaçant OUI / NON

❖ **Au titre du premier vivier** (justifier de 8 années de fonction accomplies sur des fonctions particulières) .

**NE PAS OUBLIER DE FAIRE ACTE DE CANDIDATURE (sauf pour les Psy-EN)**

. **Fonctions particulières accomplies ... de façon continue**  ... **de façon discontinue**

	<u>Nombre d'années</u>	<u>Périodes concernées</u>
. <b>Fonctions particulières :</b>		
- Affectation dans l'Enseignement Supérieur	.....	.....
- Directeur d'Ecole ou Chargé d'Ecole	.....	.....
- Directeur de CIO	.....	.....
- Directeur Adjoint de SEGPA	.....	.....
- Directeur Délégué aux FPT ou Chef de travaux	.....	.....
- Directeur et <b>D adj</b> dép. ou régional UNSS	.....	.....
- Conseillers Pédagogiques auprès des IEN	.....	.....
- Maître Formateur et <b>tuteurs des stagiaires</b>	.....	.....
- Formateur Académique	.....	.....
- Référent auprès d'élèves en situation de Handicap.	.....	.....

❖ **Au titre du second vivier** ( Personnel ayant atteint le 6<sup>ème</sup> échelon de la HCL, -4<sup>ème</sup> pour les Agrégés et faisant valoir un parcours et une valeur professionnelle exceptionnels)

⇒ **Dossier à renseigner au SE-Unsa**

Joindre les avis :

- ... des IEN pour le 1<sup>er</sup> degré,
- ... des IEN (ASH) pour les PsyEN du 2<sup>nd</sup> degré et des DCIO,
- ... des IPR de votre discipline, des chefs d'établissement pour le 2<sup>nd</sup> degré,
- ... des supérieurs hiérarchiques compétents pour le Supérieur.